



Scrutin du 02 décembre 2008  
Profession de Foi



**Sud Éducation 66 est présent pour la deuxième fois aux élections professionnelles dans les Pyrénées Orientales. En 2005 quelques voix de plus nous auraient accordé un élu.**

**La Fédération Sud Éducation** est née à la suite du mouvement social de novembre-décembre 1995. Notre syndicat est présent depuis 1996 sur le Languedoc-Roussillon et 2003 dans les Pyrénées Orientales.

Sud Éducation 66 revendique l'inter professionnalisation des luttes;  
il est membre de L' **Union Syndicale SOLIDAIRES 66 qui regroupe:**

**SUD PTT , SNU Impôts , SUD Trésor , SUD FPA , SUD Éducation 66 , SUD Protection Social , SUD Recherche , SNUCCRF , SUD Rail , SUD Santé-Sociaux , SUD Caisse d'Épargne , SUD-Solidaires aux Douanes , Syndicat National des Journalistes , SUD Collectivités Territoriales , SUD sdis (pompiers) , SUD Rural , ...**

**Pour éviter que nos mandats ne s'éloignent du terrain nos statuts imposent : rotation des mandats, demi-décharge syndicale maximum (même au niveau national), décisions prises en AG d'adhérents (ouvertes à tous), révocabilité des mandats, indépendance vis-à-vis des partis politiques...**

Depuis cinq ans Sud Éducation 66 se met au service de tous les personnels et est souvent sollicité pour des défenses individuelles. Nous jouons notre rôle d'information des personnels : notre journal *En route pour le Sud 66* est diffusé régulièrement dans toutes les écoles, organisation de 1/2 journées d'information syndicale.

Notre syndicat est un outil au service de toutes les luttes dans lesquelles nous nous reconnaissons.

**Les restrictions budgétaires au niveau national et les politiques de casse des services publics ont de nombreuses conséquences, qui pèsent directement sur nos conditions quotidiennes de travail.**

TOUS ENSEMBLE , NOUS VOULONS DEFENDRE :

**POUR LES ELEVES**

Le maintien des 3 sections de maternelle.

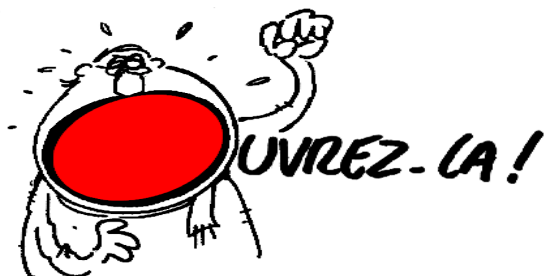
Des classes à effectif maximum de 25 élèves (20 en CP) ; 20 élèves par classe en ZEP.

Le développement de RASED complets, avec suivi de tous les enfants dont la situation le nécessite.

Le droit pour tous les jeunes enfants à la scolarisation en maternelle laïque et gratuite.

Le respect du droit pour tous les enfants vivant sur le territoire à bénéficier d'une scolarité (y compris ceux des familles sans-papiers).

Une répartition géographiquement homogène d'écoles publiques à taille humaine.



**POUR LES PERSONNELS**

La revalorisation de nos salaires.

Un corps unique pour tous les personnels enseignants.

La titularisation de tous les personnels précaires.

Une vraie formation continue, respect du droit à une semaine de formation par an sur le temps de travail.

Égalité dans le mouvement des personnels (non aux postes à profils et fléchés) et équité dans les déroulements de carrière. Respect des CAPD.

Un corps de remplaçants en nombre suffisant.

Le conseil des maîtres reste souverain.

Pas de directeur supérieur hiérarchique. Une journée de décharge minimum pour la direction d'école.

Le droit aux réunions d'information syndicale.

Remboursement de tous les frais de déplacement liés à l'exercice de la profession, pour tous les personnels.

L'arrêt des attaques médiatiques et mensongères par nos dirigeants qui n'ont pas été élus pour cela.

L'arrêt de la gestion comptable de l'école.

### **SUD éducation 66 Dénonce :**

Les 60 heures de «soutien», les stages pendant les vacances, signent la **fin des RASED** (8000 postes) et de la formation professionnelle (2000 postes).

La **réduction quantitative du service d'éducation**, les programmes rétrogrades, préfigurent **une école publique à minima**.

Les effectifs augmentent. Les remplaçants sont en nombre insuffisant. Les réunions, les exigences administratives augmentent. Les pressions de la hiérarchie et les tensions au sein des équipes se multiplient. Et ce n'est qu'un début !

La baisse de la scolarisation en maternelle s'accroît.

Refus de Base élèves, soutien aux enfants sans papiers, engagements pédagogiques entraînent menaces, retenues sur salaires, suspension de fonction, mutations d'office.

**Les atteintes aux droits des personnels s'intensifient.**

La mise en place du Service Minimum d'accueil, de la déclaration préalable sont des limitations du droit de grève.

Le recrutement au niveau Master 2, signerait la fin de la formation, des concours et du statut de fonctionnaire.

Les évaluations nationales rendues publiques et la suppression de la carte scolaire seraient les outils de la mise en concurrence des écoles, et ouvrirait un véritable **marché**... portes ouvertes au salaire au mérite et au renforcement des inégalités.

La création des Établissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP) placerait les écoles sous contrôle des élus locaux avec des chefs d'établissements (des comptables), → regroupements d'écoles, suppression de centaines de postes, disparition de classes, d'écoles et classes plus chargées.

**Pour une école publique laïque  
et véritablement gratuite  
Pour une école de proximité  
et de l'égalité des droits,  
contre l'école du tri social,  
de la ghettoïsation et du fichage informatique.**

**Pour les créations d'emploi statutaires  
(enseignants, personnels administratifs,  
de service, de santé et sociaux).**

**Pour la défense de l'école Publique et laïque,  
contre les cadeaux croissants  
à l'enseignement privé.  
Contre le dualisme scolaire.**

**Contre la multiplication des emplois précaires  
et pour la titularisation de tous.**

**Pour le maintien et l'extension de l'ensemble  
des droits sociaux et des droits du travail  
(retraite, temps de travail, statut,  
droit à la formation, droit à la santé).**

**Pour une revalorisation générale des salaires  
(300 € pour tous).  
Contre le blocage des salaires.  
Contre la multiplication des primes et  
des heures supplémentaires qui nous divisent.**

**Pour la défense et l'extension de  
services publics accessibles à tous  
sur l'ensemble du territoire.**

**Élire des délégué(e)s Sud Éducation c'est participer à renforcer le lien  
entre la défense individuelle des salariés et la nécessité de la lutte collective!**

Votez Sud éducation !!!

Votez Sud éducation !!!

Votez Sud éducation!!!

**Si les instances paritaires ne sont pas des espaces de débat, le rôle de nos élus est de :**

- 1. Contrôler la réalité des mesures prises par l'administration dans le département .**
- 2. Faire entendre vos luttes et porter vos revendications auprès de l'administration .**
- 3. Vous informer, et publier dans notre journal les comptes-rendus des réunions auxquelles nous participerons.**

**Nos élus, sans concessions mais aussi sans illusions sur les limites des CAPD (instance consultative), seront les porte-paroles de vos revendications tout en assumant leurs tâches de défense des salariés et de dénonciation de la gestion et du syndicalisme de service .**